



**MARDI 25 NOVEMBRE**

**ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

### **Présentation de candidature de Jacques PELISSARD à la Présidence de l'AMF**

Permettez-moi, tout d'abord de vous saluer, vous les maires et les présidents de communautés de communes de métropole et d'Outre-mer, réélus et nouvellement élus en 2008. Votre présence, aujourd'hui, marque votre volonté de partager nos inquiétudes et nos difficultés dans cette période de crise et aussi nos attentes et nos espoirs face aux défis que nous allons ensemble relever au cours des prochaines années.

Permettez-moi aussi de saluer le bureau sortant de l'AMF qui m'a, dans sa diversité appuyé et accompagné dans mes responsabilités de président de l'AMF. Permettez-moi aussi de saluer André Laignel, avec lequel, dans ses fonctions de secrétaire général, j'ai travaillé dans la clarté et la franchise et dont la candidature marque l'intérêt qu'il porte à notre association.

En présentant ma candidature à la présidence de l'AMF, en novembre 2004, je m'étais engagé auprès de vous sur plusieurs objectifs.

1/ Une AMF plus réactive.

Face aux différentes administrations, à la complexité législative et réglementaire, le Maire est souvent seul. Son association départementale lui apporte les premiers conseils. Mais j'ai souhaité qu'en relais des associations départementales, les services de l'AMF soient réorganisés à vos côtés. A ma demande ils ont

été développés en particulier s'agissant du conseil juridique.

Les responsables des différents secteurs de l'AMF viennent sur le terrain, à votre demande, vous aider, face aux problèmes que vous rencontrez ; la mission intercommunalité de l'AMF réalise toutes les simulations informatiques que vous souhaitez en matière de fiscalité ou de dotations.

Nous avons, dès les élections de mars 2008, adressé à tous les élus le guide du Maire, le guide du Président de Communauté, financé les Universités des Maires dans 64 départements au profit de 20 000 élus.

2/ Une AMF qui fédère

Dans une double démarche :

- tout d'abord une démarche interne : le bureau de l'AMF est maintenant ouvert à toutes les associations spécifiques, Association des Maires des Grandes Villes, Fédération des Maires des Villes Moyennes, Association des Maires des Petites Villes, Elus de la Montagne comme du Littoral, Association des Maires Ruraux dont je souhaite qu'elle ait toute sa part et toute sa place au sein de la commission des communes et des territoires ruraux

- Dans une démarche externe, j'ai voulu que l'AMF contribue au rapprochement de tous les élus locaux. Nous avons engagé des rapports de travail régulier avec

l'ADF, l'ARF, installé des groupes de réflexion avec ces niveaux territoriaux pour harmoniser nos positions face à l'Etat. Nous avons, sous l'égide de l'AMF développé à Bruxelles la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français en partenariat avec les associations spécifiques et l'ADF. Il s'agit à Bruxelles de défendre nos intérêts auprès des Institutions Européennes dont les directives sont toujours financièrement supportées par les collectivités locales.

J'ai souhaité également renforcer le partenariat entre l'AMF et les Associations départementales. L'AMF c'est une fraternité de 36000 maires, mais c'est aussi la solidarité de 100 associations départementales.

J'ai effectué en 4 ans, 80 déplacements dans vos assemblées départementales, parce que j'attache une grande importance au contact personnel avec mes collègues maires et j'ai pu ainsi voir les réalités du terrain. J'ai voulu également la mutualisation des savoirs, des expériences entre l'AMF et les associations départementales.

Les réunions des directeurs d'AD se tiennent maintenant régulièrement à l'AMF, elles permettent de recueillir les réactions du terrain sur les sujets d'actualité.

Des actions de formation des directeurs d'AD sont maintenant financées par l'AMF et un forum d'échanges et de dialogue sur Internet a été créé.

J'ai souhaité développer les moyens d'information en direction de tous les maires avec Maires Infos, La Lettre du Maire et notre site Internet rénové.

### 3/ Une AMF combative

En 3ème lieu, j'ai souhaité une association combative qui porte la vision des maires sur tous les sujets, et nous y sommes souvent parvenus.

Voici quelques exemples :

- en matière environnementale, c'est l'AMF qui a fait passer par amendements parlementaires que j'ai défendus, toutes les avancées en matière de déchets ménagers, D3E, imprimés non sollicités, déchets textiles. Nous avons ainsi affirmé

notre théorie de la responsabilité élargie du producteur : celui qui met un produit sur le marché, doit financer son recyclage ; près de 500 millions d'euros par an sont ainsi collectés au profit de nos collectivités locales.

Nous avons également fait bouger les choses, L'AMF a été très motrice sur le dossier de la Loi sur l'eau du 31/12/2006.

- en matière d'enseignement, c'est l'AMF qui s'est opposée au gouvernement sur le principe du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève. J'ai avec force et en toute liberté dit que les maires n'étaient pas les supplétifs de l'éducation nationale, que si un service minimum devait être instauré, cette obligation devait peser sur l'Etat et non pas sur le Maire ni sur les personnels municipaux.

J'ai dit que nous n'avions pas dans les petites communes, dotées par exemple d'une secrétaire de mairie et d'un cantonnier, les moyens humains quantitatifs et qualitatifs pour assurer l'accueil des enfants. Mais dès lors qu'un projet de loi a été présenté par le Gouvernement, projet qui allait inéluctablement être adopté par le Parlement (c'est en effet la logique de la Vème République), l'AMF s'est efforcée de le rendre le plus supportable possible :

Nous avons réussi à améliorer les choses s'agissant :

- du seuil de déclenchement,  
- de l'indemnisation des communes,  
- de la responsabilité administrative maintenant supportée par l'Etat...

D'autres problèmes importants se posent sur l'application de cette loi, nous en sommes tous bien conscients, et nous l'avons constaté le jeudi 20 novembre écoulé. J'ai donc demandé au Ministre une évaluation partenariale de la loi et de ses difficultés d'application. Je maintiens la pression auprès du Ministre pour que nous puissions obtenir les nécessaires aménagements, en particulier au profit des communes rurales.

C'est l'AMF qui s'est efforcée de corriger les effets pervers de l'article 89 sur le financement des écoles privées. Souvenez-vous de ce long combat : nous avons négocié en mai 2006 un protocole d'accord avec le Ministre de l'Intérieur et l'enseignement catholique permettant à une commune qui dispose de sa propre école publique de ne pas payer les frais de scolarité des élèves dans une école privée d'une commune extérieure.

Malheureusement, un jugement du Tribunal Administratif de Dijon du 28/02/2008 a mis à mal ce dispositif. Aussitôt j'ai demandé au Gouvernement la transposition dans la loi de notre protocole d'accord et aussi bien Michèle Alliot-Marie qu'Alain Marleix et Xavier Darcos ont, pendant l'été 2008, donné leur accord.

Il y a quelques jours, la Commission des affaires culturelles et sociales du Sénat a validé la proposition de loi inspirée par l'AMF.

Devant l'Assemblée nationale le 19 novembre, la Ministre de l'intérieur, répondant à la question d'actualité que je lui posais, a apporté son soutien à ce texte qui passera au Sénat le 10 décembre.

La loi que nous aurons ainsi obtenue, abrogeant l'article 89 dans sa rédaction litigieuse, nous apportera ainsi toute sécurité juridique et financière. C'est un combat que nous avons mené, c'est un combat que nous avons gagné.

Il nous faut poursuivre notre combat sur différents registres. J'en identifie 3 qui me paraissent essentiels :

#### 1/ la réforme de la fiscalité locale :

Nous devons construire une fiscalité moderne et dynamique qui garantisse aux communes leur autonomie fiscale et financière. Nous devons obtenir la garantie que tout transfert de compétence sera intégralement compensé (je pense aux titres biométriques d'identité par exemple). Nous devons affirmer que les dotations aux communes ne sont pas des variables d'ajustements budgétaires de l'Etat, que le FCTVA n'est pas une dotation de l'Etat mais le remboursement d'un impôt que nous avons payé, et ce fonds doit être totalement préservé. Nous devons affirmer encore que le rôle péréquisiteur des dotations de l'Etat doit être ciblé au profit des zones urbaines et rurales défavorisées.

#### 2/ l'identité des communes dans le cadre de l'intercommunalité :

Dans ma vision, les communes dotées d'une clause de compétence générale délèguent des compétences aux intercommunalités lorsque que leur exercice collectif apporte une valeur ajoutée. Mais lorsque les intercommunalités sont compétentes, elles ne doivent pas remplacer les communes. Je suis ainsi hostile à

l'élection au suffrage universel des délégués communautaires à l'échelle de l'intercommunalité.

Les délégués à intercommunalité doivent être choisis à l'occasion des élections municipales au sein de chaque conseil municipal et je serai vigilant auprès d'Alain Marleix sur ce point lors de l'examen du projet de loi sur l'intercommunalité.

#### 3/ Le maintien des services publics

Qu'il s'agisse de la Poste, des communautés hospitalières de territoire, des services déconcentrés de l'Etat, les maires ne sont pas des immobilistes ; ils savent que tout change : les technologies, les attentes de nos concitoyens, ils savent que notre pays doit se réformer

Face au changement, nous sommes prêts à condition que partout soit préservé le service public, et je pense à la Poste en particulier, avec son maillage sur l'ensemble du territoire national, et ce, dans une vision d'égalité de traitements des territoires, de qualité du service apporté à nos populations.

Mesdames, Messieurs les maires,

Chers collègues,

Quelle est ma vision du rôle de l'AMF, du rôle du président de l'AMF ?

Nous sommes divers :

- élus ruraux, élus urbains,
- maires de droite, maires de gauche, maires sans étiquette politique affichée,

Face à cette diversité, la force de l'AMF c'est son unité. Lorsqu'elle s'exprime face au Gouvernement sur nos positions, c'est l'unité de l'AMF qui constitue le vecteur essentiel de la force de notre message.

Le Président doit donc être le garant de l'unité de l'AMF.

Le Président doit se situer aux antipodes de tout sectarisme, il doit être un homme libre qui sait dégager des consensus.

Président de l'AMF, j'ai veillé depuis 4 ans à l'unité de notre association. Député de la majorité, j'ai toujours eu à cœur de défendre auprès du Gouvernement, et parfois contre lui, les positions de notre association.

Souvent nous avons été entendus, toujours nous avons été écoutés.

La mission de l'AMF, seule association nationale d'élus territoriaux, reconnue d'utilité publique, c'est d'être un partenaire constructif, exigeant mais loyal de l'Etat, quel que soit le Gouvernement en place.

Notre rôle, c'est d'affirmer notre vision de notre mission d'élus, d'orienter ou d'infléchir les choix gouvernementaux, de mener à leur terme les négociations sans craindre l'affrontement mais sans aller jusqu'à la rupture car les maires en seraient les premières victimes.

L'AMF, je lui consacre toute mon énergie, ma passion pour notre action collective. L'Association des Maires de France, chers collègues, j'y crois.

Chers collègues, je sollicite à nouveau votre confiance, je vous propose de poursuivre le travail engagé, de porter pour les trois années à venir la voie forte et unie des maires, de porter nos attentes, nos ambitions et nos exigences.

Je vous demande votre confiance pour que nous les maires de France, nous les fantassins de la République, nous construisions, ensemble, une France des territoires toujours plus dynamique, toujours plus chaleureuse, toujours plus fraternelle.

Je vous remercie.